

## **Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) pérenne**

### **Intitulé du GT : « Sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire (dangers, procédés, maîtrise) » GT SanCA**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et du travail.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

#### **Rôle et missions**

Instance scientifique consultative, le groupe de travail (GT) pérenne, nommé pour un mandat de quatre ans, est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Il se différencie d'un Comité d'experts spécialisé (CES) par son périmètre de compétences, plus technique et plus ciblé. Il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux aux CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK) et « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » (ERCA), auxquels il est rattaché. Les conclusions des travaux adoptées par ce GT constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Le périmètre du GT SanCA couvre l'ensemble de la chaîne alimentaire y compris les secteurs de la production primaire, de la transformation et de la distribution des aliments destinés à l'Homme ou à l'animal. D'une façon générale, ce GT s'intéresse aux dangers (biologiques, chimiques, physiques, allergènes) de l'ensemble des filières alimentaires au regard des pratiques et des procédés appliqués.

Les domaines d'expertise confiés au GT SanCA par l'Anses sont, notamment :

- La contribution au renseignement des critères de hiérarchisation sanitaire des couples aliment-danger microbiologiques et chimiques définis dans l'avis et le rapport de [l'Anses \(2020\)](#), dans le cadre de travaux en cours (saisine n°2023-AUT-0020) ;
- L'identification des dangers pertinents par unité d'activité dans le cadre de la saisine relative à la composante de risque de la note de programmation des contrôles officiels dans les secteurs manipulant et transformant des denrées végétales ou d'origine végétale (saisine n°2023-AST-0153, en cours) ;

- L'étude de l'analyse des dangers biologiques, physiques, chimiques et allergènes figurant dans les guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP (GBPH), telle que définie dans les lignes directrices pour leur évaluation ([Anses 2018](#)) ;
- Le cas échéant, l'évaluation scientifique de mesures de maîtrise, lorsque demandé par les administrations ;
- La réalisation ou la contribution à la réalisation de documents d'appui pour les rédacteurs de GBPH (ex : fiches outils<sup>1</sup>).

#### **Composition et fonctionnement**

Les membres du GT SanCA sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans.

Le GT SanCA sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e), ayant des compétences transversales dans le domaine de l'analyse des dangers.

Ce GT se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2026. Des réunions en visioconférence pourront être organisées suivant les besoins.

Outre la présence aux réunions plénaires, les experts auront à contribuer à l'expertise des domaines évoqués précédemment par l'analyse critique de la littérature et de données scientifiques, l'analyse de projets de GBPH, la rédaction de certaines parties des rapports et une relecture critique des documents.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT SanCA ». Elles couvrent des domaines larges concernant la réglementation, la normalisation, l'analyse des dangers, les compétences sur l'ensemble des filières de l'agroalimentaire et de son amont (ex : alimentation et élevage des animaux producteurs de denrées). Les sujets traités sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, une ouverture scientifique au-delà de leur domaine spécifique de compétences. La mobilisation d'une diversité d'approches scientifiques et l'interdisciplinarité qu'elle permet de mettre en œuvre, contribuent fortement à la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le GT SanCA.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures pour le GT afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/fiches-outils-aide-la-construction-de-guides-de-bonnes-pratiques-professionnelles>